

## **formation professionnelle continue musique & danse fiche d'inscription à/aux module(s) :**

**X préparation au concours PEA – grade de « professeur d'enseignement artistique » dans la fonction publique territoriale**

- « Préparation générale au concours » – vendredi 14 septembre 2018
- « Rédaction du dossier professionnel – Jour 1 » – vendredi 21 septembre 2018
- « Rédaction du dossier professionnel – Jour 2 » – vendredi 28 septembre 2018
- « Simulations d'entretiens » – vendredi 14 décembre 2018

\* Le CNFPT proposant sa propre préparation au concours, aucune prise en charge n'est possible par ce biais.

**X formation continue musique**

- « Évaluer et orienter le jeune musicien : quelles innovations possibles ? » – jeudi 6 septembre 2018
- « Développer une culture musicale et professionnelle pluridisciplinaire » – vendredi 7 septembre 2018
- « Élaborer et porter un projet pédagogique pluridisciplinaire au sein de son établissement et au-delà » – vendredi 28 septembre 2018
- « L'élève au cœur du projet pédagogique » – jour 1, jeudi 11 octobre 2018
- « L'élève au cœur du projet pédagogique » – jour 2, vendredi 12 octobre 2018

\* Pour les agents territoriaux et uniquement pour les journées des 11 et 12 octobre, une prise en charge CNFPT est possible (code CNFPT à utiliser : C4C1H001)

**X formation continue danse**

- « Texte et Mouvement : entretiens et pourparlers » – du 22 au 24 octobre 2018
- « Composer et enseigner à partir de musiques enregistrées » – du 29 au 31 octobre 2018
- « Atelier danse parents-enfants : comment faire émerger et partager la danse au travers de la relation ? » – jeudi 13 décembre 2018
- « L'objet, un outil d'apprentissage au service de la danse des jeunes enfants » – du 25 au 27 février 2019
- Stage EAT, Transmission de la variation imposée option danse contemporaine (fille) – du 25 au 26 février 2019
- Stage EAT, Transmission de la variation imposée option danse jazz (fille) – du 18 au 19 mars 2019

\* Pour les agents territoriaux et uniquement pour les journées du 13 décembre et 25, 26, 27 février, une prise en charge CNFPT est possible (code CNFPT suivant : C4C1N)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Nom de naissance \_\_\_\_\_ Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tél. domicile \_\_\_\_\_ Tél. portable \_\_\_\_\_

Adresse mail \_\_\_\_\_

Nom et tél. de la personne à prévenir en cas d'urgence \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Nom de l'établissement qui vous emploie \_\_\_\_\_

Statut de l'établissement \_\_\_\_\_

Si prise en charge employeur, nom et fonction de la personne signataire de la convention : \_\_\_\_\_

Adresse de l'établissement \_\_\_\_\_

# rappel des tarifs

## X musique & préparation concours PEA

Financement	Individuel	Employeur / OPCA
1 journée	90 €	120 €
2 journées	175 €	240 €
3 journées	235 €	390 €
4 journées	325 €	480 €
5 journées	410 €	600 €

## X danse

Financement	Individuel	Employeur / OPCA
Module 3	90 €	120 €
Modules 5 & 6	175 €	240 €
Modules 1,2 & 4	195 €	290 €

NB 1 : L'institut se réserve le droit d'annuler une formation et s'engage à en informer les stagiaires inscrits au moins 10 jours avant le début du stage. Dans ce cas, les sommes éventuellement perçues par l'institut seront intégralement remboursées.

Toute inscription est prise en compte et définitive à compter de la réception du règlement (par chèque uniquement) ou de l'attestation de prise en charge et ce dans la limite des places disponibles (20 personnes par journée). Réservation des places dans l'ordre d'arrivée du règlement.

NB 2 : Ces journées de formation ne sont pas éligibles au CPF.

### vosre prise en charge

- Je suis agent de la fonction publique territoriale et souhaite bénéficier d'une prise en charge du CNFPT (possible uniquement pour les modules 3 (13 décembre) et 4 (25 au 27 février) de danse et le module 4 (11 et 12 octobre) de musique) : je n'ai pas besoin de renvoyer la présente fiche d'inscription à l'isdaT.

Je dois écrire à [valerie.trullamontserrrat@cnfpt.fr](mailto:valerie.trullamontserrrat@cnfpt.fr) ou, à partir de septembre, m'inscrire via le site du CNFPT.

- Je ne suis pas agent de la fonction publique et je bénéficie d'une prise en charge OPCA / employeur / Pôle emploi : je joins à la présente fiche mon attestation de prise en charge

- J'atteste ne pouvoir bénéficier d'aucune prise en charge et demande l'application du tarif réduit individuel.

Je règle donc \_\_\_\_\_ € pour \_\_\_\_\_ journée(s) de formation prépa concours PEA/musique ou pour le(s) module(s) \_\_\_\_\_ de formation continue danse.

Date :

Signature :

# liste des pièces à joindre

- Quel que soit mon mode financement, je joins la présente fiche d'inscription remplie et signée ;
- Si mon financement est individuel, je joins également un chèque du montant total des journées / modules choisi(e)s, à l'ordre du Trésor Public ;
- Si je bénéficie d'une prise en charge, je joins l'attestation correspondante.

### X pour la danse spécifiquement, je joins en plus :

- deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur ;
- un chèque de caution de 100€ restitué en début de stage (30 jours avant la date de début de stage, les désistements n'engendrent pas de frais, passé ce délai, la caution du stagiaire est due et encaissée) ;
- pour les professeurs de danse uniquement : copie du DE ou de la dispense.

# imprimez, signez et envoyez la fiche accompagnée des pièces à joindre à :

### X pour la musique et préparation concours PEA

isdaT spectacle vivant – unité musique  
Suzy Valette  
37 rue de Metz  
31000 Toulouse

### X pour la danse

isdaT spectacle vivant – unité danse  
Martine Truong Tan Trung  
12 place Saint-Pierre  
31000 Toulouse